

L'assemblée générale des actionnaires d'Eurofins Scientifc SE a approuvé le projet de transfert du siège social au Luxembourg

17 janvier 2012

Le groupe Eurofins poursuit le processus entamé avec la transformation de la société Eurofins Scientifc de société anonyme en société européenne approuvée lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2007, en envisageant de transférer le siège social juridique de la société holding tête de groupe Eurofins Scientifc SE à l'adresse 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Ce transfert ne devrait avoir aucune incidence au niveau opérationnel et financier sur la société. Eurofins Scientifc resterait cotée sur le marché NYSE Euronext Paris. Par ailleurs, Nantes resterait le siège des activités opérationnelles du Groupe en France.

Ce projet de transfert du siège social de la Société holding du Groupe s'inscrit dans le cadre de la réflexion menée par le Conseil d'administration visant à renforcer l'intégration juridique et financière du Groupe et à améliorer son organisation et sa compétitivité. En effet, EUROFINS a déjà réorganisé la structure sociétaire du Groupe autour d'une société holding par branche d'activité, chacune d'entre elles étant localisée au Luxembourg. Il apparaît donc en parfaite cohérence avec cette structuration du Groupe de localiser aujourd'hui la société holding du Groupe, EUROFINS SCIENTIFC SE, au Luxembourg. Par ailleurs, plus de 80% du chiffre d'affaires consolidé d'Eurofins est réalisé hors de France. Les porteurs d'obligations au titre des trois emprunts obligataires émis par la Société (OBSAR 2006, OBSAAR 2010 et TSSDI) ainsi que les porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital au titre de ces deux premiers emprunts (BSAR 2006 et BSAAR 2010) se sont prononcés majoritairement en faveur du transfert de siège respectivement au cours des cinq assemblées générales qui ont été réunies préalablement à l'assemblée générale des actionnaires.

Lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 11 janvier 2012, les actionnaires ont approuvé le projet de transfert de siège au Luxembourg à une majorité de près de 85% des voix.

Le transfert de siège a été approuvé sous condition suspensive que les actionnaires minoritaires ayant voté contre cette résolution lors de l'assemblée générale du 11 janvier 2012 et qui bénéficient à ce titre d'un droit d'opposition, ne demandent pas le rachat de leurs actions dans des proportions telles que cela conduirait le Conseil d'administration à devoir abandonner le projet de transfert du siège social à Luxembourg, compte tenu des liquidités disponibles et de l'impact déraisonnable de ces demandes sur la structure financière du groupe.

Conformément aux dispositions des articles L.229-2 alinéa 3 et R.229-6 du Code de commerce, les actionnaires minoritaires ayant voté contre le transfert lors de l'assemblée – représentant 18,44 % du capital - pourront former opposition au transfert, dans le délai d'un mois à compter de la publication de la décision de l'assemblée au BALO et dans un journal d'annonces légales, prévue le 18 janvier 2012. Ils auront donc jusqu'au 20 février 2012 à minuit pour demander le rachat de leurs actions par la Société, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège de la société Eurofins Scientifc SE, Rue Pierre Adolphe Bobierre, BP 42301, 44323 Nantes Cedex 3 (France), à l'attention du service juridique.

La Société devra alors adresser à chacun des actionnaires ayant formulé une telle demande de rachat, dans un délai de quinze jours suivant la réception de sa demande et conformément aux dispositions de l'article R. 229-7 du Code de commerce, une offre de rachat qui comportera notamment le prix unique offert par action et les modalités du rachat. Ce prix unique par action sera déterminé par le Conseil d'administration sur la

base d'une évaluation multi-critères, effectuée selon les méthodes objectives mentionnées à l'article L. 433-4 alinéa II du Code monétaire et financier ; il fera l'objet d'un communiqué de la société.

A l'issue de la période d'opposition ouverte aux actionnaires minoritaires et en fonction du nombre d'acceptations de l'offre de rachat, le Conseil d'administration se réunira pour constater ou non la levée de la condition suspensive dont est assortie la décision de transfert du siège au Luxembourg.

Pour plus d'information, les actionnaires sont invités à se référer au site internet de la société <http://www.eurofins.fr/fr-fr/informations-financieres/information-juridique.aspx>

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Relations investisseurs

Tél.: +32-2-769 7383

E-mail: ir@eurofins.com

A propos d'Eurofins :

Eurofins – un leader mondial de la bio-analyse

Eurofins Scientific est le leader mondial sur les marchés de l'analyse des produits agro-alimentaires et pharmaceutiques. Il est également le numéro un mondial dans le domaine des services d'analyses environnementales en laboratoire et figure parmi les premiers prestataires mondiaux dans les activités de Laboratoire Central, de services génomiques et d'agrosiences.

Avec un effectif de plus de 10 000 personnes, un réseau de plus de 150 laboratoires répartis dans 30 pays et un portefeuille riche de plus de 100 000 méthodes d'analyse permettant de valider la sécurité, l'identité, la traçabilité, l'authenticité, l'origine et la pureté des substances biologiques et de nombreux produits, le Groupe offre à ses clients des services analytiques de grande qualité, des résultats fiables et rapides ainsi que des prestations de conseil par des experts hautement qualifiés.

Le Groupe prévoit de poursuivre une stratégie de développement qui repose sur l'élargissement permanent de son portefeuille de technologies et de sa présence géographique. Par des programmes de R&D et par acquisitions, le groupe intègre les derniers développements technologiques qui lui permettent d'offrir à ses clients un ensemble de solutions analytiques sans équivalent sur le marché, ainsi que la gamme la plus complète de méthodes d'analyse.

Un des acteurs internationaux les plus innovants du secteur, Eurofins est idéalement positionné pour satisfaire les exigences de qualité et de sécurité toujours croissantes de ses clients et des organismes de réglementation à travers le monde.

Les actions d'Eurofins Scientific sont cotées sur la bourse de Paris (ISIN FR0000038259). Elles sont accessibles également à Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne via NYSE Euronext (Reuters EUFI.PA, Bloomberg ERF : FP).

Avertissement important :

Ce communiqué contient des informations à caractère prévisionnel et des estimations qui comportent des facteurs de risque et d'incertitude. Ces données prévisionnelles et ces estimations représentent l'opinion de la Direction d'Eurofins Scientific à la date de ce communiqué. Elles ne représentent pas une garantie de performances futures et les éléments prévisionnels qui sont décrits peuvent ne pas se produire. Eurofins Scientific décline toute intention ou obligation d'actualiser l'une quelconque de ces informations prévisionnelles et de ces estimations. Toutes les déclarations et estimations sont établies sur la base des données qui sont à la disposition de la Société à la date de cette publication, mais leur validité ne peut être garantie.